



## Salarie en cdd ai je droit au ticket restaurant

Par **zinna\_old**, le **14/08/2007** à **17:05**

Bonjour,  
voilà, j'ai signé un contrat CDD du 25 juin 2007 au 31 août 2007 pour un poste de secrétaire en assurance pour le motif :surcroit de travail en comptabilité avec une entreprise qui m'avait déjà embauchée l'été dernier du 10 juillet 2006 au 02 septembre 2006 MAIS je remarque que mon collègue à le droit au ticket restaurant mais pas moi, ni cette année, ni l'année dernière.sachant que je suis en cdd, ai je droit moi aussi à cet avantage.les horaires de travail sont de 9h à 12h et de 14h 18h comme lui.est ce que le fait que j'ai 2h pour manger et qu'ils ne figurent pas dans la convention collective est l'explication pour laquelle je n'y ai pas le droit.

De plus, j'en ai parlé à mon employeur, elle me dit qu'elle a demandé à sa comptable et que je n'y ai pas le droit.

merci de me répondre au plus vite.

Par **floriane106**, le **19/08/2007** à **18:00**

Bonjour,

Les salariés liés à l'employeur par un CDD bénéficient des mêmes droits concernant la rémunération que ceux salariés en CDI. En ce sens,, vous bénéficiez d'une égalité des droits concernant la rémunération sous peine de sanctions pénales.  
cependant, certaines conventions collectives prévoyant l'octroi de droits sous condition

d'ancienneté existent. il se peut alors que vous ne puissiez pas bénéficier pas de ces avantages. je vous conseille donc de demander à votre drh à consulter la convention collective

Par **zinna\_old**, le **27/08/2007** à **09:48**

Bonjour,

j ai été consulter la convention collective te il n'y a rien qui figure au sujet des ticket restaurant, rien du tout.

je ne comprend pas pourquoi??

Je suis dans une entreprise familiale c'est ptet pour sa ke je n y ai pas le droit??

mon employeur est la mère de mon collègue.

merci

Par **floriane106**, le **27/08/2007** à **16:56**

Si rien n'indique dans la convention collective une durée minimale indispensable au bénéfice des TR, vous y avez droit, entreprise familiale ou pas